



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 15/12/15

Reçu en Préfecture le : 18/12/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 14 décembre 2015**  
**D - 2015/656**

***Aujourd'hui 14 décembre 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Madame Magali FRONZES, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY

**Santé Scolaire. Action sur le développement durable  
empreinte écologique. Convention entre la Ville de  
Bordeaux et Le Centre Régional d'Ecoénergétique  
d'Aquitaine. Signature. Financement. Autorisation**

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, la Ville de Bordeaux poursuit sa politique de sensibilisation des jeunes générations au développement durable en menant une action auprès des scolaires bordelais par le calcul de l'empreinte écologique et les éco-gestes quotidiens.

Cette action sera mise en œuvre au cours du dernier trimestre de cette année scolaire 2015-2016.

Pour ce faire, la Ville demande à l'association le CREAQ (**Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine**), d'assurer les interventions dans les écoles par du personnel qualifié et de fournir le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de cette action éducative, moyennant une participation aux investissements induits par le montage de cette opération.

Cette action sera menée auprès de 20 écoles élémentaires, soit 500 élèves de classes des cycles II et III.

A ce titre, une convention est établie entre la Ville et le CREAQ, définissant les modalités des intervenants, ainsi que le financement qui s'élèvera à 2000 euros TTC, pris en charge par la Ville, ouvert au compte 6228 – rubrique 254.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas BRUGERE**

**CONVENTION**  
**ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**EMPREINTE ÉCOLOGIQUE**



Entre d'une part :

**La Ville de Bordeaux,**  
**Représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes**  
**par délibération du Conseil Municipal n° en date du 14 décembre 2015**

Et d'autre part :

**Le CREAQ**  
**(Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine)**  
**Représentée par sa Présidente, Madame Dominique PROST**

Association loi 1901 à but non lucratif et d'intérêt général pour la promotion dans la région Aquitaine, des stratégies de lutte contre le changement climatique et de décroissance de l'empreinte écologique.

Siège social : maison de la Nature et de l'Environnement - 3, rue de Tauzia 33800 Bordeaux.

Tél : 05 57 95 97 04 – mail : [asso@creaq.org](mailto:asso@creaq.org) – site internet : [www.creaq.org](http://www.creaq.org)

**Code APE : 9499Z - N° SIRET : 41993219900013**

- **IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Il est convenu que la Ville de Bordeaux et le CREAQ s'associeront dans une action de sensibilisation aux gestes quotidiens favorables au développement durable pour les classes des cycles II et III des écoles élémentaires y participant et portant sur l'éco-consommation, la maîtrise de l'énergie, la préservation de la ressource en eau et la gestion des déchets.

## **CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ :**

### **ARTICLE 1 : Objet**

La Ville de Bordeaux souhaite développer pour les élèves des écoles élémentaires de la ville, des séances de sensibilisation sur les gestes quotidiens favorables au développement durable.

Pour ce faire, elle demande à l'association CREAQ d'impulser une action pour l'année scolaire 2015-2016, assurée par des personnes qualifiées.

### **ARTICLE 2 : Objectif de l'action**

**Destinée aux élèves des cycles II et III des écoles élémentaires volontaires de Bordeaux, la formation a pour objet de sensibiliser les élèves à l'impact de nos gestes quotidiens et de les aider à découvrir ceux contribuant à rendre concrète la notion d'éco-responsabilité.**

### **ARTICLE 3 : Description des actions**

L'ensemble des bénéficiaires pourra s'appuyer sur un support de réflexion qui a été intitulé : **le carnet de DD**, distribué par le CREAQ.

Pour l'année scolaire 2015-2016, trois formules sont proposées aux écoles :

- *La première* consiste en une intervention assurée par un animateur du CREAQ pour les élèves de cycle III.
- *La deuxième*, plus approfondie coordonnée par le CREAQ, se déroule en quatre étapes, et implique les élèves de cycle III et les familles sur les thèmes suivants : écomobilité, déchets, répartition des richesses et ressources mondiales.

#### **1 ère étape : le remue-méninges (p. 2 et 3)**

Il s'agit d'une phase d'éveil et de questionnement à mener en classe par l'enseignant.

#### **2 ème étape : le calcul de l'empreinte écologique (p. 4 à 15)**

#### **3 ème étape : Bilan des résultats de l'empreinte : comment tendre vers le Développement Durable (p. 16 à 17)**

**4 ème étape : Phase de prolongation de la démarche** avec remise de documentations aux enseignants, aux parents et aux élèves.

- *La troisième* développée cette année concerne les élèves de cycle II - CP-CE1. La séance se déroulera sur 1H30.

Ses objectifs sont :

- ✓ d'appréhender les impacts de l'homme sur la nature
- ✓ de découvrir le lien entre consommation de l'homme et matières naturelles
- ✓ d'aborder la notion d'empreinte écologique

#### **ARTICLE 4 : Bénéficiaires et période de l'action**

Il s'agit d'une opération limitée à 500 élèves des cycles II et III des écoles élémentaires volontaires, pour l'année scolaire 2015-2016.

Elle se déroulera pendant le deuxième et le troisième trimestre.

#### **ARTICLE 5 : Obligations des deux parties**

↳ L'association CREAQ s'engage à :

- intervenir dans les écoles à la date convenue entre les parties et non modifiable à moins de 15 jours avant la dite intervention.

- transmettre les informations et les documents aux écoles.

- la préparation, l'organisation, la conception, la logistique, le bon déroulement des interventions et la valorisation finale.

↳ La Ville de Bordeaux s'engage à imprimer les carnets de DD à la date convenue.

#### **ARTICLE 6 : Financement de l'opération**

Le CREAQ sera financé pour un montant fixe et forfaitaire de 2000 euros pour 20 classes

□. 20 classes..... 2 000 €

Une facture sera adressée par l'association CREAQ à la Ville de BORDEAUX.

Le délai de paiement est fixé à 45 jours maximum à réception de la facture.

#### **ARTICLE 7 : Responsabilité**

Pendant toute la durée de l'opération, la couverture des accidents ou dommages survenant au(x) participant(s) ou provoqués par eux à des tiers, incombe à celui dont la responsabilité civile est engagée.

Fait à BORDEAUX, en cinq exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,**

Le Maire Alain JUPPE

**Pour l'association CREAQ**

Madame la Présidente

Madame Dominique PROST